



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026_14-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

N° 2026 - 14

L'an deux mil vingt six, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 4

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Thierry, M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage
11/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

OBJET : Renouvellement location des parcelles AM 173 - 175 - 177

Après la sortie d'un adjoint ayant un lien familial avec l'affaire concernée, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un riverain est demandeur pour louer trois parcelles d'une superficie totale de 5019 m² jouxtant sa propriété. Il souhaite en assurer l'entretien, ce qu'il fait déjà, et projette une future acquisition. Il s'agit des parcelles cadastrées section AM n° 173 - 175 - 177. Monsieur le Maire précise que la convention d'occupation sera annuelle, et propose un prix de location à 100 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 contres :

- **AUTORISE** la location des parcelles cadastrées AM n° 173 - 175 - 177 au prix de 100 € par an
- **DIT** que cette location sera revue annuellement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et d'intervention ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

